

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 06 octobre 2023

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-huit septembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 22 septembre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2023\_122**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 listées en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions du Maire.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE  
EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

<b>DECISION N°</b>	<b>OBJET DE LA DECISION</b>
<b>2023_06_01</b>	Signature d'une convention de formation avec ODF (domiciliée à ORANGE) sur le thème Habilitation électrique BS initial niveau non électricien, du 22 au 23 juin 2023 pour un agent dans les locaux de l'organisme, moyennant la somme de 275 € TTC
<b>2023_06_02</b>	Signature d'une convention de formation avec CIRIL GROUP SAS (domiciliée à VILLEURBANNE sur le thème Formation à distance : questions / réponses civil net finances, le 6 septembre 2023 pour six agents, moyennant la somme de 1 110 € TTC
<b>2023_06_03</b>	Cession du véhicule PEUGEOT 206 immatriculé 5268 XX 84, ayant subi un sinistre et étant techniquement irréparable, à la compagnie d'assurance GROUPAMA, moyennant un remboursement à hauteur de 3 600 € TTC
<b>2023_06_04</b>	Conclusion d'une modification n°1 de l'accord-cadre à bons de commande répondant aux travaux nécessaire sur les structures communales (lot 3 plomberie) passé avec SPIE INDUSTRIE ET TERTITAIRE, introduisant un prix nouveau au bordereau de prix unitaires et n'ayant aucune incidence financière sur le marché
<b>2023_06_05</b>	Renouvellement d'une case de columbarium au nom de POIS veuve CLEMENT Claudine, pour une durée de 10 ans à compter de la notification de la décision, moyennant la somme de 370 euros
<b>2023_06_06</b>	Conclusion d'un marché pour l'accord-cadre à bons de commande répondant à des travaux d'aménagement paysagers (plantations, fourniture et pose) sur les terrains communaux où la compétence de la commune est exercée, avec la société SARL STS (domiciliée à SORGUES). Le montant minimum est fixé à 5 000 € HT soit 6 000 € TTC, et le montant maximum à 42 000 € HT soit 50 400 € TTC. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification
<b>2023_06_07</b>	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association ZLM pour les spectacles Cornebidouille et Le roi des menteurs pour les représentations des 11, 12 et 13 avril 2024 organisées par la médiathèque de Sorgues moyennant la somme de 1779,82 euros TTC
<b>2023_06_08</b>	Attribution d'une concession funéraire à M. ADJRIOU Mustapha pour une durée de 30 ans à compter de la notification de la décision, moyennant la somme de 3 200 euros
<b>2023_06_09</b>	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec la compagnie A corps bouillon pour deux représentations le 10 février 2024 organisées par la médiathèque de Sorgues moyennant la somme de 1 298,60 €
<b>2023_06_10</b>	Signature d'un contrat avec LA POSTE (domiciliée à MARSEILLE) pour organiser la distribution du courrier par un postier dans les locaux de la mairie à un horaire matinal, avant la tournée du facteur, moyennant la somme de 1 716 € TTC. Ce contrat prendra effet du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et pourra être reconduit tacitement cinq fois pour une durée d'un an
<b>2023_06_11</b>	Signature d'une convention de formation avec Lionel SILVY (domicilié à CARNOUX EN PROVENCE) pour une formation Accompagnement à la préparation de la validation des acquis et de l'expérience pour le diplôme BPJEPS loisirs tous publics, du 15 juin 2023 au 30 mars 2024 pour un agent moyennant la somme de 1 380 € TTC

- 2023\_06\_12** Signature d'un contrat de maintenance sécurité pour le mur d'escalade situé au gymnase de la Plaine Sportive avec la SAS PYRAMIDE (domiciliée à BONDOUFLE) pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Le montant annuel de la prestation est fixé à 692 € HT soit 830,40 € TTC
- 2023\_06\_13** Signature d'une convention de location pour un local non aménagé appartenant au bailleur Grand delta habitat sur la résidence Bouscarle II dans le cadre des missions du Cesam. La convention prend effet à compter du 1er mai 2023 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction n'excédant pas 12 ans. La location se fera moyennant les dispositions financières suivantes :  
- Redevance et charges pour un montant de 180 € par mois  
- Impôts et taxes : 10,75 € par mois  
- Dépôt de garantie pour un montant de 180 € par mois et restitué à la fin de la location
- 2023\_07\_01** Conclusion d'un marché pour la location d'un espace de patinage en glace avec SYNERGLACE (domiciliée à HEIMSBRUNN). Le montant du marché est fixé à 51 650 € HT soit 61 980 € TTC
- 2023\_07\_02** Conclusion d'une modification n°1 du marché Transports scolaires et CESAM, lot n°1 (rotations piscine) passé avec VOYAGES ARNAUD (domicilié à CARPENTRAS) augmentant le montant du marché de 816 € TTC. Le nouveau montant maximum du marché est de 10 816 € TTC
- 2023\_07\_03** Renouvellement d'une case du dépositaire dans le cimetière de la Ville à M. Steven KOSTICH pour une durée de 1 mois du 10/03/2023 au 09/04/2023 moyennant la somme de 93 €
- 2023\_07\_04** Attribution d'une concession perpétuelle dans le cimetière au nom de Mme ROUX Cécile épouse VINCENT prenant effet à compter de la notification de la décision et moyennant la somme de 4 188 €
- 2023\_07\_05** Conclusion d'un contrat administratif précaire et révocable avec M. Stéphane MESSIN, concernant un appartement situé 413 boulevard Jean Cocteau, pour une durée de deux ans à compter du 10 juillet 2023, moyennant la redevance mensuelle de 560 €
- 2023\_07\_06** Désignation du cabinet DL AVOCATS (domicilié à MONTPELLIER) afin de défendre et représenter les intérêts de la commune à la suite d'un recours exercé contre une décision favorable à un permis de construire. Les honoraires sont fixés au tarif horaire de 120 € HT
- 2023\_07\_07** Introduction d'une nouvelle recette au sein de la régie de recettes et d'avances relative à l'accueil de loisirs périscolaires, la restauration et l'état civil. La régie recevra désormais les cautions relatives à la constitution d'un dossier de mariage
- 2023\_07\_08** Sollicitation d'une aide financière de la région Sud pour la construction de deux terrains de padel ; la participation demandée à la région s'élève à 50 000 € et l'autofinancement communal s'élève à 154 450 €
- 2023\_07\_09** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association La Roda pour un concert intitulé "Portraits Cristiano Nascimento & Wim Welker" qui aura lieu au Pôle culturel le 17 février 2024. Le montant du contrat s'élève à 1 285,10 € TTC
- 2023\_07\_10** Signature d'une convention avec l'association La Roda dans le cadre d'un projet visant à réaliser une œuvre originale contemporaine avec les élèves de l'école municipale de musique et de danse. Le coût du contrat s'élève à 1 903 € TTC
- 2023\_07\_11** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Latinos 31 pour une prestation artistique intitulée "Leo y su ricasalsa" prévue le 6 août 2023 au parc

municipal. Le montant de la prestation s'élève à 3 317,54 € HT soit 3 500 € TTC

- 2023\_07\_12** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec C2A Organisation pour une prestation artistique intitulée "Marco imperatori orchestra" prévue le 8 août 2023 au parc municipal. Le montant de la prestation s'élève à 2 464,45 € HT soit 2 600 € TTC
- 2023\_07\_13** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour un concert avec Rider François FELMAN et 1ere partie Amandine BOURGEOIS prévu le 7 août 2023 au parc municipal à l'occasion de la fête votive, moyennant la somme de 20 000 € HT soit 21 100 € TTC
- 2023\_07\_14** Signature d'un contrat de maintenance pour la solution "CANIS & MUNICIPAL" avec la société LOGITUD (domiciliée à MULHOUSE) pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023 et reconduit tacitement pour une période d'un an dans la limite de deux reconductions. Le montant annuel est fixé à 681,85 € HT
- 2023\_07\_15** Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du parc municipal - électrification avec la société CG FERRE SAS (domiciliée à SORGUES). Le montant du marché est fixé à 37 502,25 € HT soit 45 002,70 € TTC. Le marché durera une semaine à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux
- 2023\_07\_16** Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour le Transport scolaire, lot 1 (rotations piscine) avec VOYAGE ARNAUD (domiciliée à CARPENTRAS), pour un montant minimal de 1 000 € TTC et un montant maximal de 5 000 € TTC. Le marché prend effet au 1er septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023
- 2023\_07\_17** Signature d'un contrat avec le cabinet MORERE (domicilié à AVIGNON) pour assurer la mission relative à la réalisation d'un dossier de consultation des entreprises (DCE tous corps d'état) afférant aux travaux d'aménagement parc municipal : création d'un parvis. Le contrat prendra effet le jour de sa notification pour une durée de 6 mois, moyennant la somme de 3 800 € HT soit 4 560 € TTC
- 2023\_07\_18** Signature d'un contrat avec le cabinet MORERE (domicilié à AVIGNON) pour assurer la mission relative à la réalisation d'un dossier de consultation des entreprises (DCE tous corps d'état) afférant aux travaux de création de locaux administratifs au château Pamard. Le contrat prendra effet le jour de sa notification pour une durée de 6 mois, moyennant la somme de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC
- 2023\_07\_19** Signature d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux pour le commerce sis 89 rue des remparts à Sorgues entre la commune et l'Avoine des Anes, pour une durée de 3 ans à compter du 1er août 2023. Ce bail est consenti pour un usage exclusif d'activité de commerce de détail, de bien-être, d'apithérapie, et de massages. Le loyer sera progressif : 190 € par mois pour les 6 premiers mois, 290 € par mois les 6 mois suivants, 390 € par mois pendant la deuxième année de bail, et 490 € par mois pour la dernière année de bail
- 2023\_07\_20** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation artistique avec MARCO IMPERATORI prévue le 12 juillet 2023 au parc municipal dans le cadre de la soirée Food trucks, moyennant la somme de 300 € TTC
- 2023\_07\_21** Signature d'un contrat avec Socotec (domiciliée à AVIGNON) concernant la mission de contrôle technique relative à l'aménagement d'un préau et à l'extension des bureaux du Casevs au château Pamard. Le montant de la prestation s'élève à 5 120 € HT soit 6 144 € TTC
- 2023\_08\_01** Conclusion d'un marché sur appel d'offres pour l'équipement cuisine relatif à la construction du pôle petite enfance, passé avec FROID CUISINE INDUSTRIE (domicilié à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE). Le montant du marché est fixé comme suit : 53 311,66 € HT soit 63 973,99 € TTC pour l'offre de base ; 27 564,90 € HT soit 33 077,88 € TTC pour la PSE cloisons industrialisées, et un total de 80 876,56 € HT soit 97

051,87 € TTC. Le marché débutera à compter de l'ordre de service de démarrage. Le délai de livraison est de trois semaines et le délai d'installation et de mise en service est de 12 jours

- 2023\_08\_02** Conclusion d'un avenant au contrat de mission d'études thermiques en vue de propositions d'améliorations énergétiques des bâtiments communaux avec le bureau d'études BET APPY (domicilié à AVIGNON) : remplacement des études thermiques initialement prévues au DOJO et au pôle culturel par une mission complémentaire concernant le groupe scolaire Maillaude (élémentaire), la Pinède (maternelle) et le gymnase Chaffunes.  
La modification n'a aucune incidence financière sur le contrat
- 2023\_08\_03** Signature d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec l'ETABLE COWORK pour le local situé 83 avenue du 11 novembre, pour une durée d'un an renouvelable une fois à compter du 04 septembre 2023 et moyennant un loyer mensuel de 3 075 €. Afin de permettre à l'occupant d'aménager les locaux, la ville consent à la gratuité du premier terme de loyer
- 2023\_08\_04** Conclusion d'un marché pour les travaux (phase 2) de réalisation de 10 caveaux 2 places au cimetière avec la SAS BOTTOSSET (domicilié à SORGUES) moyennant la somme de 29 900 € HT soit 35 880 € TTC. La durée des travaux est fixée à 8 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage
- 2023\_08\_05** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Tout compte fait" par la compagnie Les singuliers du pluriel pour une représentation le samedi 23 novembre 2024 moyennant la somme de 1 200 €
- 2023\_08\_06** Conclusion d'un marché pour la construction du Pôle petite enfance passé avec :
- Lot 1 (gros œuvre, carrelages, VRD, espaces verts) avec la société NEOTRAVAUX (domiciliée à VEDENE) moyennant la somme de 2 210 380,00 € HT (offre de base) / - 93 545,26 € HT (PSE 1 - remplacement des murs en pierres par des murs en béton coloré sablé) / + 39 620,00 € HT (PSE 5 - mise en oeuvre d'un sol amortissant) / + 2 771,00 € HT (PSE 6 - mise en oeuvre d'un tracé au sol pour parcours des petits véhicules) / + 7 797,10 € HT (PSE 8 - mise en oeuvre et pose de voiles d'ombrage)
  - Lot 2 (charpente, couverture) avec la SAS 3L (domiciliée à VEDENE) moyennant la somme de 744 000,00 € HT (offre de base)
  - Lot 3 (étanchéité) avec la société GW ETANCHEITE (domiciliée à BEDARRIDES) moyennant la somme de 58 421,82 € HT (offre de base)
  - Lot 4 (menuiseries extérieures) avec la société SARL REFLETS DU SUD (domiciliée à SALON DE PROVENCE) moyennant la somme de 216 590,00 € HT (offre de base)
  - Lot 5 (serrurerie) avec la société FERRONNERIE VAUCHEL (domiciliée à CHATEAURENARD) moyennant la somme de 63 012,21 € HT (offre de base) + 6 850,00 € HT (PSE 3 - portail accordéon)
  - Lot 6 (menuiseries bois) avec la société SAS ENTREPRISE BASSEREAU (domiciliée à LE PONTET) moyennant la somme de 220 500,00 € HT (offre de base)
  - Lot 7 (cloisons, plâtrerie, peinture) avec la société SAS ISO 9 (domiciliée à VEDENE) moyennant la somme de 577 997,47 € HT (offre de base)
  - Lot 8 (sols souples) avec la société SARL NOUVOSOL (domiciliée à AVIGNON) moyennant la somme de 86 178,25 € HT (offre de base)
  - Lot 9 (CVC, plomberie) avec la SARL ICP (domiciliée à MORIERES LES AVIGNON) moyennant la somme de 715 000,00 € HT (offre de base)

- Lot 10 (électricité, panneaux photovoltaïques) avec la société SEQUOR SAS (domiciliée à LAUDUN L'ARDOISE) moyennant la somme de 354 736,00 € HT (offre de base)

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 16 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira le démarrage des travaux. Le délai de préparation est de deux mois à compter de la notification du marché

**2023\_08\_07** Signature d'une convention de location d'exposition avec Les crèches provençales de Marius (domicilié à LES VALAYANS) pour une durée de 5 semaines pendant 3 ans, moyennant un montant forfaitaire de 3 500 € TTC additionné à un montant annuel de 600 € TTC

**Vu** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° DEL\_2020\_34 de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2020, modifiée par la délibération DEL\_2020\_148 du 22 octobre 2020 et la délibération DEL\_2020\_184 du 17 décembre 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

**Sur** le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des décisions du Maire.

**Prend acte**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*